

Médecin Coordonnateur Régional d'Hémovigilance et de Sécurité Transfusionnelle (CRH-ST) H/F

Ref : ARS_2023-2666

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

Agence Régionale de Santé
Pays-de-la-Loire (ARS Pays-de-la-Loire)

Localisation

Loire Atlantique (44), France

Domaine : Médical et paramédical

Date limite de candidature : 02/08/2023

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux titulaires et aux contractuels

Expérience souhaitée

Non renseigné

Rémunération

(fourchette indicative pour les contractuels)

Non renseigné

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Management

Non renseigné

Télétravail possible

Non renseigné

Vos missions en quelques mots

Les missions des centres et coordonnateurs mentionnés à l'article R. 1413-61-3 consistent pour ce qui concerne le CRH-ST à :

- 1-Recueillir et traiter les signalements relevant de l'hémovigilance et de la sécurité transfusionnelle en vue de les transmettre à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et procéder aux investigations nécessaires ;
- 2-Alerter le directeur général de l'ANSM en cas d'effets indésirables graves ou de menace pour

la santé publique ;

3-Coordonner et animer des réseaux des professionnels de santé et des correspondants locaux d'hémovigilance au sein de la région ;

4- Apporter une expertise et un appui aux ARS, aux correspondants locaux et aux professionnels de santé quels que soient leurs lieux et modes d'exercice, pour améliorer la qualité et la sécurité des soins, sans préjudice des missions de l'ANSM relatives à la sécurité des produits de santé ;

5- Apporter une expertise, en conduisant les études et travaux qui leur sont demandés par le ministre chargé de la santé ou le directeur général de l'ANSM notamment pour l'évaluation des informations issues des signalements mentionnés au 1°, des alertes mentionnées au 2° et des risques relatifs aux produits de santé et autres produits, substances ou plantes ayant des effets psychoactifs ou au développement des connaissances sur les méthodes de vigilance.

Missions spécifiques propres

Arrêté du 14 novembre 2022 en application de l'article R.1413-61-4 du CSP

« Les coordonnateurs régionaux d'hémovigilance et de sécurité transfusionnelle sont chargés, en plus des missions communes à l'ensemble des vigilances relatives aux produits de santé fixées au I de l'article R. 1413-61-4 du code de la santé publique, des missions suivantes en matière de sécurité transfusionnelle : (voir fiche de poste)

Éléments de candidature

Personne à contacter

sophie.metaireau@ars.sante.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Déplacement fréquents au sein de la région et à Paris

Statut du poste

Susceptible d'être vacant à partir du 01/09/2023

Métier de référence

Médecin